

**ARRETE MUNICIPAL N°11933 DU DU 15 JANVIER 2020**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Marché du jeudi  
Modification des règles de  
stationnement

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que pour assurer la sécurité publique lors du déroulement du marché du jeudi, il importe de réglementer le stationnement des véhicules,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Chaque jeudi de 07h00 heures à 14h00 heures, à partir du mercredi 15 janvier 2020 et jusqu'au 29 décembre 2020 inclus. Seuls les commerçants ayant l'autorisation de M.LE MAIRE sont autorisés à débiller sur le parvis de l'Eglise.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE**

**V. TONNERRE**

